

cave à...soucis

Par **esplugabous**, le **12/04/2005** à **16:46**

Bonjour à Tous,

Je suis propriétaire d'un appartement avec une cave au sous-sol. Celle-ci vient d'être occupée par un nouveau locataire de l'immeuble (Mr X). La serrure n'a pas été forcée car il en a la clé (?).

Partant du principe que nous sommes tous de bonne foi j'ai pensé que le propriétaire de Mr X lui a indiqué ma cave par erreur (ce qui n'explique toujours pas d'où sort la clé...).

De ce fait je me suis rendu au syndic lequel a fait un courrier au propriétaire de Mr X lui demandant de faire le nécessaire auprès de son locataire pour qu'il déménage la cave au plus vite. En pièce jointe nous y avons inclus une photocopie de l'acte de vente qui précise que la cave occupée est bien la mienne.

Aussitôt le propriétaire renvoi au syndic une lettre avec AR où il précise qu'il a contacté son locataire (par téléphone et par courrier) en lui demandant de déménager ma cave. Il joint au courrier un plan des caves de l'immeuble en indiquant à Mr X la localisation de la cave qui lui correspond.

Jusque là tout semble aller de l'avant si ce n'est que cette histoire date d'il y a plus de 15 jours ! Le syndic dit qu'il ne peut plus rien faire, que les caves étant privées son action est limitée.

Je suis donc allé voir Mr X et celui-ci me dit qu'il veut bien vider ma cave mais qu'il n'a pas la clé qui ouvre celle que son propriétaire lui a dit d'occuper. Apparemment la serrure doit être changée et ni lui ni son propriétaire ne veulent engager de frais. En attendant ma cave reste occupée...

Qu'est-ce que je dois (ou peux) faire afin que ça ne s'éternise pas ? Envoyer une mise en demeure à Mr X, à son propriétaire ? Est-ce que je dois engager une quelconque procédure, et si le cas jusqu'où aller, comment faire ?

Merci de vos éventuels conseils.